

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 18 juin, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, M. CHEYTION Antony, Mme PINET Monique, M. MAISONNIAC Noël, Mme SECCO Brigitte, Mme CHANEAC Brigitte, M. PERRIN Roger, Mme SORIA Lucile, M. VIOUJARD Christophe, Mme LABAUNE Sophie, M. NARBOT Gilles, Mme LOUIS Sandra, Mme ALINQUANT Brigitte, M. MARION Jean François Mme PHILIBERT Simone.

Procurations :

M. ARNAUD Mickaël à M. MAISONNIAC Noël
Mme CLAUZIER Karine à Mme SECCO Brigitte
Mme ARNAUD Valérie à Mme SORIA Lucile
M. CROS Pierre à M. CHEYTION Antony
Mme AUBERT Yolande à M. PERRIN Roger
M. RICHARD Frédéric à Dr CHABAL Jacques
M. SANIEL Jean-Paul à Mme PINET Monique
M. FERRAND Olivier à Mme CHANEAC Brigitte

Secrétaire de séance : Mme SECCO Brigitte

Délibération N°47 – 2026

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Cheylard

Monsieur le Maire signale que l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Cheylard a adressé, le 28 novembre 2025, un courrier à l'attention du Conseil Municipal, l'informant que le 34^{ème} Championnat de France VTT Sapeurs-Pompiers aurait lieu, sur la commune, les 12 et 13 septembre 2026.

Le Président de l'Amicale sollicite la Ville afin de disposer non seulement d'un soutien matériel mais aussi d'un soutien financier.

Monsieur le Maire suggère d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour,

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 1 500€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Cheylard pour le 34^{ème} Championnat de France VTT Sapeurs-Pompiers, prévu les 12 et 13 septembre prochains.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à la présente.

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

Affiché en Mairie le 26 juin 2026
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône
pour contrôle de légalité le 26 juin 2026

